

pule que le gouvernement du Canada paiera 50 p. 100 du coût de l'Expo '67, le gouvernement du Québec, 37½ p. 100 et la ville de Montréal, 12½ p. 100. Les dépenses globales au 31 juillet 1967 étaient de \$333,592,741, y compris les frais d'investissement, d'administration, d'exploitation, de relations publiques et de financement. Les revenus réalisés par la vente des passeports, des livrets boni, des concessions, des redevances et des biens immobiliers seront déduits des dépenses globales.

**LE COÛT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
Question n° 360—**M. Orlikow:**

Combien en coûte-t-il approximativement à l'heure actuelle pour assurer la formation jusqu'à chacun des niveaux suivants (i) baccalauréat (ii) maîtrise (iii) doctorat, a) d'un ingénieur, b) d'un mathématicien, c) d'un physicien, d) d'un scientifique, e) d'un médecin et d'un chirurgien?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada):** Actuellement aucun chiffre exact n'est disponible. Avec l'aide financière de mon ministère, l'Association des universités et collèges du Canada effectue actuellement une étude des coûts dans les universités et collèges du Canada. Les résultats préliminaires de cette étude devraient fournir des renseignements assez précis à l'été 1968.

**QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**LA DÉLIMITATION DE LA CAPITALE NATIONALE**

Question n° 336—**M. Caouette:**

Au 1<sup>er</sup> juillet 1967, quelle était la délimitation exacte de la capitale nationale, par opposition à la «région de la capitale nationale»?

Le document est déposé.

• (2.40 p.m.)

[Français]

**LA CONFÉDÉRATION**

**LE CANADA, UNE NATION OU DEUX NATIONS—  
MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE  
L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT**

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une question d'intérêt public à la fois très urgente et très importante, à savoir si notre pays, le Canada, doit demeurer un seul pays ou s'il doit être morcelé de façon à satisfaire les éléments destructeurs qui désirent saper les bases de l'unité nationale, et aussi afin d'établir clairement la définition d'une nation ou de deux nations au Canada.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Villeneuve aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre l'urgence du débat?

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, de la façon dont les choses vont au Canada, je crois qu'il est plus urgent de discuter de notre existence même comme pays ou comme nation que de traiter des engagements ou des ententes sur le blé avec les États-Unis ou avec d'autres pays du monde, ou même du logement, puisque si notre pays est pour sombrer dans l'anarchie, dans la révolution, il est clair que ni le blé ni les habitations seront de bien grande importance dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, il s'agit de l'existence même de notre pays souverain. La confusion qui règne à ce sujet actuellement dans toutes les parties du Canada doit disparaître. Et c'est ici au Parlement canadien qu'on doit en discuter. Je crois que nous sommes au moins deux ans en retard, ici au Parlement fédéral, pour discuter de cette question. Mais, mieux vaut tard que jamais. A mon avis, il est temps, je crois, comme on dit en bon français, de prendre le taureau par les cornes. Il en est encore temps, et il ne faut pas avoir peur d'affirmer que nous sommes au Canada.

Monsieur l'Orateur, le Parlement canadien, comme je viens de le dire, est au moins deux ans en retard. Il s'agit de rétablir l'ordre dans cette tour de Babel.

Nous avons des gens qui favorisent des États associés, d'autres qui favorisent l'indépendance et le séparatisme pur et simple; nous en avons qui favorisent l'État souverain, dans une union canadienne...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois devoir interrompre l'honorable député pour lui rappeler, comme je l'ai fait hier, lors de la présentation d'une motion semblable, et avant-hier, lorsqu'une autre motion du même genre était soumise à la Chambre, qu'en vertu des dispositions de l'article 26, le motionnaire et ceux qui parlent dans le cadre de la motion, doivent s'en tenir strictement à la question de l'urgence du débat. Il s'agit de convaincre l'Orateur, si possible, que le débat devrait avoir lieu aujourd'hui plutôt que plus tard cette semaine ou la semaine prochaine ou, encore, plutôt qu'à la prochaine occasion qui sera donnée à la Chambre de discuter ce problème. J'invite donc l'honorable député à s'en tenir strictement à ce point.

**M. Caouette:** Merci, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas une question qui regarde demain. Oui, cela regarde demain, mais voilà deux ans que nous aurions dû déterminer cette question, l'éclaircir et la discuter ici, au Parlement, afin de savoir où nous en sommes.

Il est urgent de savoir, monsieur l'Orateur, si nous sommes deux nations ou une nation, au Canada. Il est urgent de savoir si nous devons opter pour une république, pour un Canada tel qu'il est ou pour un Canada